

DECRET N° 2000- 42 DU 07 FEVRIER 2000

Chargeant Monsieur Joseph Sourou ATTIN,
Ministre des Travaux Publics et des Transports de
l'intérim de Monsieur Félix Essou DANSOU,
Ministre des Mines de l'Energie et de l'Hydraulique
pour compter du 02 février 2000.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la Proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- Vu** le Décret n° 99-309 du 22 juin 1999 portant composition du Gouvernement ;

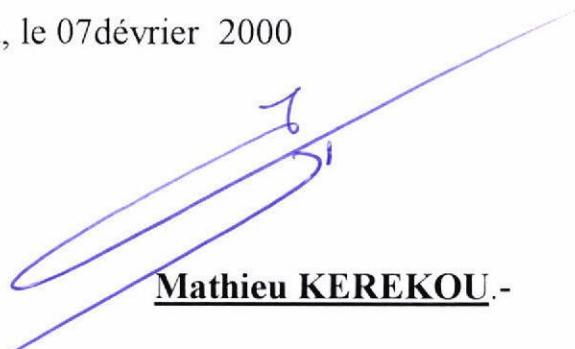
DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 02 février 2000 Monsieur Joseph Sourou ATTIN, Ministre des Travaux Publics et des Transports est chargé de l'intérim du Ministre des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique pendant l'absence Monsieur Félix Essou DANSOU.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal.

Fait à Cotonou, le 07 février 2000

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PDPE 4
MTPT4 MMEH 4 SGG4 AUTRES MINISTERES 16 DEPARTEMENTS 6 JO 1.